

VOTRE RÉPARATEUR EST
LABELLISÉ BONUSRÉPAR

EcoLogic



QU'EST-CE QUE LE LABEL BONUSRÉPAR ?

Le label est attribué à des **professionnels de la réparation** d'équipements de **sport et de loisirs**, qualifiés et compétents.

Il valorise le **savoir-faire** du réparateur et la **qualité** de son travail pour réparer les produits concernés.

Il est attribué par des **organismes labellisateurs indépendants** après un audit exigeant et pour une durée de 3 ans renouvelable.

DES AVANTAGES ET DES GARANTIES POUR LE CONSOMMATEUR

LE BONUS RÉPARATION

- Exclusivement applicable par les réparateurs labellisés BONUSRÉPAR.
- Instantanément déduit de la facture de réparation pour les équipements éligibles qui ne sont plus sous garantie.

SÉCURITÉ ET GARANTIE

- Une garantie commerciale de 3 mois minimum sur la réparation.
- Une conformité des pièces utilisées pour la réparation.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Des conseils pour allonger la durée de vie des appareils.
- Un engagement pour recycler les déchets issus des réparations dans la filière agréée, respectueuse de l'environnement..

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR
LE LABEL BONUSRÉPAR SUR WWW.E-REPARATION.ECO

Ecologic : 487 741 969 R.C.S. Versailles
Imprimé par
Décembre 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Scannez ce QR
code pour saisir
votre demande
de réparation